

LI A I S O N

N°14
Juillet 2013



Editorial

Chères consœurs, Chers confrères,

Notre Président, Sébastien MOYNE-BRESSAND, m'a confié la rédaction de cet éditorial. Je tiens à le remercier.

Il est important de vous rappeler que le développement professionnel continu (DPC) est effectif depuis le 1^{er} janvier 2013.

C'est une obligation légale issue de la loi HPST inscrite au code de la santé publique.

En effet, tout professionnel doit faire une formation par an afin de rester au fait des évolutions de leur discipline, de perfectionner leurs connaissances et leurs compétences tout au long de leur carrière.

Il suffit d'aller sur www.mondpc.fr afin de créer un compte personnel (voir Repères n°24 de MAI 2013).

Il faut noter que tout se passe par le portail internet de l'OGDPC. La démarche est simple et rapide avec votre numéro ADELI et un RIB pour les indemnités allouées.

L'OGDPC fournit une liste de formations à votre libre choix. Elles ont un caractère validant et les CROPP seront chargés de s'assurer que les praticiens ont bien rempli leur obligation annuelle de DPC tous les cinq ans.

Au delà de cet aspect contraignant il est de votre intérêt et de celui de l'ensemble de la profession de s'investir dans cette formation continue qui vous l'avez noté est défrayée.

Les membres du CROPP PACA-CORSE vous souhaitent un agréable et fructueux développement professionnel.

Charles LEGENDRE

Pour nous joindre

CROPP PACA-CORSE

TEL: 04.42.59.14.66

FAX: 04.42.59.14.74

contact@paca-corse.cropp.fr

contact2@paca-corse.cropp.fr

1090 rue René Descartes - Im B

13857 Aix-en-Provence cedex 3

Site ONPP.fr – page régionale

SOMMAIRE

Editorial ...1

EPP – Contrat Démographie ...2

Jeunes diplômés...3

Dossier patient – CPS – RPPS...4

Mouvements au Tableau ...5/6

LES ELUS TITULAIRES

Sébastien MOYNE-BRESSAND

Eric NAUTONNIER

Jean MAUGEIN

Marianne SPAZIANI-JEAN

Magali BERNARD

Gilbert LE GRAND

ELUS SUPPLEANTS

Chantal SINIBALDI

Estelle DELISLE

Patrick SEMPOL

Christophe RADA

Charles Chilpéric LEGENDRE

Horaires d'ouverture de nos bureaux :

Lundi – mardi – jeudi de 9 H à 16h15 / Mercredi : 9 H à 12H00 / vendredi 9h à 15H00



L'EVALUATION DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES

Le Conseil National a mis en place des EPP afin de garantir une formation pour l'année 2013. A partir de 2014, l'OGDPC prendra le relais. Les EPP ne seront plus organisées par votre Conseil Régional.

LES CONTRATS

Le Conseil National des Pédicures-Podologues a validé une nouvelle version du **contrat de collaboration que les professionnels doivent adopter**.

La collaboration n'est pas limitée puisque le pédicure-podologue ou la société d'exercice peuvent s'attacher le concours de plusieurs pédicures-podologues.

Les professionnels sont tenus d'exercer leur activité en totale indépendance,

La durée de la collaboration ne peut excéder quatre ans, passé ce délai les modalités de la collaboration seront renégociées.

DEMOGRAPHIE

Dans la région PACA-CORSE, on recense un nombre considérable de cabinets notamment implantés dans des grandes agglomérations. Il est fortement recommandé de s'informer auprès de l'Ordre Régional des cabinets déjà existants afin d'éviter la paupérisation de la profession.

Des critères sont à prendre en considération :

- Nombre de praticiens pour la discipline concernée
- Nombre de praticiens dans les autres disciplines
- Age moyen des praticiens
- Modalités d'exercice
- Eloignement entre les professionnels de santé

- Le chiffre d'affaire moyen des praticiens par secteur, du cabinet en cas de reprise ou de collaboration
- La démographie générale,
- La pyramide des âges
- Le nombre d'habitants par professionnel

- Cartographie des pathologies
- Le comportement des patients face aux soins – nombre moyen d'actes
- Les infrastructures
- Ville ou campagne



JEUNES DIPLOMES 2013

Nous sommes rentrés dans une période d'inscription, il convient de rappeler aux jeunes inscrits, qu'il est obligatoire de procéder à l'inscription au Tableau de l'Ordre avant de signer un contrat de collaboration ou de remplacement. Dans le cas contraire, le professionnel risque des poursuites pour un délit d'exercice illégal, et la Chambre Disciplinaire prononcera une sanction à l'encontre du titulaire du cabinet.

Afin de valider définitivement son inscription à l'Ordre, le jeune diplômé a l'obligation de lire à haute voix et signer le serment du pédicure-podologue. :

Au moment d'être admis(e) à exercer la pédicurie-podologie, je m'engage solennellement devant mes pairs :

- *À conformer ma conduite professionnelle aux principes du Code de Déontologie dont j'ai pris connaissance et que je m'engage à respecter ;*
- *À remplir mes devoirs de pédicure-podologue envers tous les patients avec conscience, loyauté et intégrité ;*
- *À respecter les droits et l'indépendance des patients*
- *À veiller au respect de la confidentialité et du secret professionnel ;*
- *À exercer ma profession selon les règles de l'art et de la science*
- *À actualiser régulièrement mes savoirs et mes compétences dans les différents domaines de mon activité*
- *À défendre l'honneur et l'indépendance de ma profession ;*
- *À être loyal envers mes confrères et mes confrères ;*
- *Professionnel de santé, je me comporterai toujours avec honneur et dignité.*

Une convocation sera adressée aux jeunes diplômés avec **obligation** de se présenter le :

Mardi 24 septembre 2013 à 18 heures

Dans les bureaux du CROPP afin de prêter serment.

LE DOSSIER PATIENT :

La Haute Autorité de Santé recommande à tous les praticiens de constituer un fichier patient. Ce fichier doit être à jour et il est également utile lors d'une éventuelle cession de patientèle civile. En cas d'une plainte émanant d'un patient, il est important de pouvoir présenter la fiche du patient pour attester du suivi des soins.

Dans le cadre d'une collaboration, le fichier patient permet de faire le point d'une manière régulière sur le suivi des patients et l'évolution du cabinet.

LA CARTE PROFESSIONNELLE DE SANTE

La CPS constitue votre carte d'identité professionnelle électronique. Elle contient vos données d'identification : identité, profession, spécialité et aussi votre mode d'exercice. Pour obtenir votre CPS il faut contacter l'Agence Régionale de Santé PACA ;

La CPS permet :

De s'identifier et de télétransmettre les soins,

D'apposer sa signature électronique,

D'alimenter et consulter le dossier médical personnel du patient.

LE REPERTOIRE DES PROFESSIONNELS DE SANTE PARTAGE

C'est le nouveau fichier des professionnels de santé et il permettra de simplifier les démarches administratives. Le Conseil de l'Ordre sera alors le guichet unique pour centraliser toutes les formalités : l'enregistrement du diplôme, l'inscription au Tableau de l'Ordre...

Ce fichier contiendra un ensemble de données communes aux professionnels, un numéro d'identifiant unique, et un partage d'informations entre les professionnels de santé.

Il est mis en place par l'Etat en collaboration avec les Ordres de santé et la CPAM.

QUESTIONS-REPONSES

Certains patients se plaignent des feuilles de soins mal libellées, nous rappelons qu'il est formellement interdit d'apposer une somme différente de celle qui est facturée notamment pour les actes POD à 27 euros.

MOUVEMENTS AU TABLEAU DE L'ORDRE

NOUVEAUX INSCRITS :

NOM	PRENOMS	ECOLE	CODE POSTAL
ATTIAS	ANAELLE	MARSEILLE	13012 MARSEILLE
AUGE	CAMILLE	MARSEILLE	83500 LA SEYNE / MER
BEKHOUCHE	LOUISA	MARSEILLE	13014 MARSEILLE
BLANC	TIPHANIE	MARSEILLE	83640 ST ZACHARIE
BOISSIN	ROMAIN	MARSEILLE	84130 LE PONTET
BRAYDA	LUDIVINE	PARIS EFOM	83390 CUERS
CATIANDO	LUDOVIC	MARSEILLE	13003 MARSEILLE
CHERDO	FABIENNE	NANTES	06740 CHÂTEAU NEUF
DEVILLE	ELISA	TOULOUSE	06100 NICE
FRANCOIS	SOPHIE	MARSEILLE	83210 SOLLIES TOUCAS
FREY	LAURIANE	PARIS-ASSAS	06400 CANNES
GIORDANO	ANNE MARIE	MARSEILLE	06110 LE CANNET
HUILLIER	ANABELLE	MARSEILLE	83270 LA SEYNE / MER
JOVENIN	VINCENT	PARIS EFOM	13090 AIX EN PCE
LAURET	CLAUDE	LILLE	84000 AVIGNON
LOFFREDO	REMY	MARSEILLE	13600 LA CIOTAT
PHILIBERT	CELINE	MARSEILLE	13010 MARSEILLE
PITTON	ADRIEN	MARSEILLE	84150 JONQUIERES
POIRIER	CLEMENT	PARIS INP	13790 CHATEAUNEUF / ROUGE
SCHWEITZER	AUDE	PARIS EFOM	13090 AIX EN PCE
TROUCHE	CHRISTOPHE	RENNES	13270 FOS SUR MER

TRANSFERTS DANS NOTRE REGION

NOM	PRENOMS	ADRESSE	CP	VILLE	ARRIVE
BILLEAU	CHLOE	8 RUE ACHILLE EMPERAIRE	13090	AIX PCE	IDF
FERRARI	FRANCK	VILLA LE MAQUIS	04300	DAUPHIN	IDF
MANGOLD	ALICE	36 B BOULEVARD GORBELLA	06100	NICE	IDF
MAUREL	MARION	3 ROUTE DE GREASQUE	13710	FUVEAU	M.PYRENEES
NAMBLARD-CORVAISIER	ISABELLE	6 RUE CORNEILLE	83000	TOULON	IDF
PACOUIL	EMILIE	RES DES ILES LE GIRAGLIA	20000	AJACCIO	FR COMTE
RECALT	JULIEN	22 AVENUE VERDUN	13400	AUBAGNE	IDF
SCIABBARRASI	THOMAS	1 RUE ST JEAN LE VIEUX	84000	AVIGNON	LANGUEDOC

CESSATIONS D'ACTIVITE

NOM	PRENOMS	CP	VILLES	DATES
AGOSTA	ANNE MARIE	83300	DRAGUIGNAN	01/01/2013
BAPTISTE	AURELIE	83500	LA SEYNE SUR MER	04/06/2013
BENEDICTO	JOSIANE	84000	AVIGNON	01/01/2013
CLERIS	DELPHINE	13300	SALON	08/03/2013
CONSTANTIN JACOD	JACQUELINE	06600	ANTIBES	01/04/2013
FAIVRE	J.PHILIPPE	13260	CASSIS	31/05/2013
PUIG	DANIELE	06400	CANNES	31/10/2012
REYNAUD	LAURE	13011	MARSEILLE	02/01/2013
RUTAUULT	LAURENT	13006	MARSEILLE	01/01/2013
SUZAN	GILBERT	83300	DRAGUIGNAN	01/04/2013

TRANSFERTS VERS UNE AUTRE REGION :

NOM	PRENOM	CP	VILLE	REGION
DUPUIS	MATHILDE	83130	LA GARDE	RHONE ALPES
MAS	MELANIE	57535	AIX	LORRAINE

*Notre consœur Bénédicte JOUVE nous a quittés en avril dernier.
Nous adressons nos condoléances à sa famille et à ses enfants.*

Publication : CROPP –
Tirage : 1150
Editeur : CROPP-
Directeur de Publication : Sébastien MOYNE-BRESSAND
Comité Editorial : Sébastien MOYNE-BRESSAND
 Chantal SINIBALDI - Marianne SPAZIANI-JEAN – Charles CHILPERIC